



**DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT D'AMIENS  
COMMUNE 80630 – BEAUVAL**

**Arrêté n°2019-061**

***ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION  
CHEMIN DE LA MONTAGNE***

Le Maire de la Commune de Beauval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande du 20 avril 2019 de M. Adrien LEFEBVRE, responsable opérationnel Curatif mobile Aisne Somme Oise TIBCO Télécoms

Considérant qu'en raison d'une intervention de maintenance curative en nacelle sur les équipements ORANGE située rue du Château d'Eau à BEAUVAL réalisée par TIBCO Télécoms, il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de cette intervention.

**- ARRETE -**

**Article 1** – Jeudi 02 mai 2019 de 12h00 à 18h00, la circulation des véhicules sauf véhicules de secours sera interdite voie rurale n°18 dite chemin de la Montagne à partir du n°56 rue du Château d'Eau à Beauval.

**Article 2** – Des panneaux et barrières seront placés par l'entreprise TIBCO Télécoms afin de délimiter la zone.

**Article 2** - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 26 avril 2019

Le Maire,  
B. THUILLIER

